

People & Social Responsibility

Direction PSR/HSE/MS

Destinataires / To : Philippe Diebolt, Jose Luis Purificato, Abdesslam Rhnimi, Caroline Royer, Agnès Vidal	Expéditeur / From : Hans-Christian Gützkow
Copie : Alexandra Papillon, Gilles Kergutuil, Guillaume Ritzenthaler, Aude-Lise Chaput	Date : 14/02/2019
Objet : Déploiement de la règle CR-GR-HSE-414	

Bonjour,

La règle CR-GR-HSE-414 *Exigences HSE pour l'opération des pipelines* a été publiée sur REFLEX le 28/01/2019 et entrera en application le 28/01/2020 (sauf les exigences 3.1.1 et 3.6.1 applicables au 28/01/2021). Cette règle remplace la règle CR-MS-HSEQ-670 qui est supprimée.

La règle CR-GR-HSE-414 définit les exigences HSE minimales à respecter pour l'opération des pipelines. Les pipelines concernés par cette règle sont ceux en opération depuis leur mise en service jusqu'à leur arrêt et leur vidange définitifs.

Un résumé listant les principales exigences est disponible en première page de la règle. Pour vous aider dans le déploiement sur le terrain de cette règle, nous vous proposons en complément :

- Une analyse synthétique des écarts (ajouts, modifications et suppressions) entre l'ancienne et la nouvelle règle, spécifique au M&S,
- Un fichier d'aide destiné à faire le recueil des exigences de cette règle associé à un suivi de leur conformité.

Cette règle couvre notamment les exigences suivantes :

- Le recensement précis des pipelines opérés,
- La désignation d'un Coordinateur Intégrité Pipelines en charge de s'assurer de la conformité à la réglementation et aux exigences de cette règle,
- La réalisation et la mise à jour d'une étude d'analyse des risques technologiques,
- La réalisation, le test et la mise à jour quinquennale du plan d'intervention d'urgence,
- La communication aux interlocuteurs externes des informations utiles à la prévention des accidents.

☞ **Il est rappelé que chaque filiale doit :**

- **Identifier les écarts entre son référentiel et les nouvelles exigences,**
- **Mettre en œuvre les plans d'actions associés pour corriger les écarts,**
- **Etre conforme aux règles à la date cible.**

Hans-Christian Gützkow